



INFO PARENTS

secondaire



Le 29 août 2018

Chers parents,

À l'aube d'une nouvelle année scolaire qui débute, il me fait plaisir de vous faire parvenir le premier Info Parents. Les quatre numéros diffusés durant l'année contiendront les informations nécessaires au bon déroulement de l'année scolaire pour vous et vos enfants. Nous continuerons à mettre en valeur les réalisations de notre institution et les gens qui y évoluent. Notez que cela se fera via notre site Web et nos médias sociaux. Soyez à l'affût!

Je saisis l'occasion pour vous remercier candidement de la confiance que vous témoignez envers notre équipe et notre institution.

Je vous souhaite une excellente année scolaire.

Marc-André Girard
Directeur du secondaire

RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée scolaire est déjà derrière nous! Les élèves étaient contents de se retrouver et de voir les améliorations apportées à nos installations. Tout s'est déroulé dans une ambiance agréable et sous le couvert de la bonne humeur.

Nous désirons également vous informer qu'en tout temps, nous exigeons des parents qu'ils respectent la signalisation du stationnement et qu'ils collaborent avec la personne responsable qui s'y trouve le matin et le soir. Pour éviter la congestion, nous vous conseillons de débarquer ou donner rendez-vous à votre enfant dans les rues avoisinantes. Rappelons-nous que de telles mesures doivent être prises pour assurer la sécurité des élèves.

CARTE OPUS

Le mardi **4 septembre 2018**, il sera possible pour un élève du Collège Beaubois d'obtenir une carte Opus lui permettant de profiter du tarif réduit sur les titres de transport. À cet égard, il faudra télécharger, remplir et signer le formulaire **Demande d'obtention de la carte OPUS avec photo**, et ce, en vous rendant sur le site de la STM à l'adresse suivante :

http://www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/formulaire_opus_tarif_reduit.pdf

Les élèves qui veulent se faire photographier le 4 septembre prochain devront avoir en main :

- Le formulaire **Demande d'obtention de la carte OPUS avec photo** dûment rempli et signé par un représentant de l'autorité parentale **si l'élève a moins de 14 ans** ou, sinon, par l'élève lui-même. L'élève n'a pas à répondre à une question d'authentification lorsque la photo est prise à l'école;
- **Sa carte d'assurance maladie** ou **son acte de naissance**;
- **14 \$ en espèces** pour les étudiants de 12 à 25 ans (les cartes de débit et de crédit ne sont pas acceptées);
- **6 \$ en espèces** pour les étudiants de 6 à 11 ans.

Attention : Les étudiants qui auront 12 ans d'ici le 31 octobre de l'année en cours doivent apporter 14 \$.

Pour les étudiants de 12 à 14 ans, la carte est valide pendant 2 ans.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à visiter le site :

<http://www.stm.info/fr/infos/titres-et-tarifs/carte-opus-et-autres-supports/opus-tarif-reduit-etudiants>

La photo sera prise à l'école pendant toute la journée. Nous irons chercher les élèves en classe.

Si l'élève est absent ou n'a pas les documents requis, il devra se présenter au Métro Berri. Il n'y a pas de reprise de cette photo au Collège.

NOUVEAUX ÉLÈVES

Tous les nouveaux élèves doivent nous faire parvenir leur bulletin final de juin 2018 dans les meilleurs délais. Nous remercions les parents qui nous l'ont déjà expédié.

RENCONTRES PARENTS-ENSEIGNANTS

Veillez noter les dates des rencontres parents-enseignants prévues au calendrier scolaire :

- 30 août 2018 (19 h) :** Soirée d'information à l'intention des parents des élèves de 1^{re} et 2^e secondaire
6 septembre 2018 (19 h) : Soirée d'information à l'intention des parents des élèves de 3^e à 5^e secondaire
22 novembre 2018 (13 h 30 à 21 h) : Rencontre parents-enseignants
28 février 2019 (13 h 30 à 21 h) : Rencontre parents-enseignants

FORMULAIRE MÉDICAL

Le formulaire médical de votre enfant doit être rempli sur le portail du Collège **au plus tard le 10 septembre**. Nous vous demandons, si ce n'est pas déjà fait, de bien vouloir prendre quelques minutes afin de le vérifier et valider les informations contenues sous les onglets suivants :

- Profil
- Formulaires
- Formulaire médical

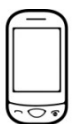
Ce formulaire nous permet, entre autres, de répondre aux questions du personnel médical lorsqu'une situation d'urgence se produit.

CLUBS ET ACTIVITÉS

Un éventail intéressant d'activités est proposé à tous les élèves, et ce, tous les jours, à compter de 15 h 30. Nous offrons des activités dans les domaines des arts, de la culture et des sports. Pour s'inscrire, les élèves pourront consulter le portail et remplir le formulaire en ligne. Bienvenue à tous! Les inscriptions débiteront sous peu.

TÉLÉPHONE CELLULAIRE

Le Collège tient à rappeler que la possession ou l'utilisation du téléphone cellulaire **est interdite à l'intérieur et à l'extérieur du Collège entre 8 h 30 et 15 h 30**, et ce, à moins d'une utilisation pédagogique prévue et permise par l'enseignant.



Les élèves peuvent toutefois utiliser leur téléphone cellulaire **à l'extérieur du Collège avant 8 h 30 et après 15 h 30**. De plus, ils sont autorisés à l'utiliser **après 15 h 30** pour une communication rapide **seulement** dans **les salles de récréation et de casiers** (voir article 23 du Règlement des élèves).

NOUVEAU PERSONNEL

Le Collège est heureux de compter parmi ses rangs de nouveaux membres du personnel. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous accueillons :

- Lynda Bouchard, coordonnatrice à la Fondation du Collège Beaubois
- Nathalie Fournier, technicienne en administration
- Céline Mercier, technicienne en administration
- Andréanne Charest, enseignante (mathématique 2^e secondaire, mathématique SN, science et technologie et STE 4^e secondaire)
- Marilyne Larose, enseignante (science et technologie et STE 4^e secondaire et physique et TMS 5^e secondaire)
- Francis Pagé, enseignant (éducation physique 5^e secondaire)
- Lydia Touisi, enseignante (art dramatique 4^e et 5^e secondaire)

POLITIQUE DU COLLÈGE SUR LE TRAVAIL SCOLAIRE

Le travail scolaire exigé de l'élève lui permet de consolider et de réinvestir ses apprentissages, d'acquérir de bonnes habitudes de travail, de développer une discipline personnelle de même que son autonomie et son sens des responsabilités. Il favorise les relations harmonieuses entre la famille et le Collège, dans le respect des responsabilités et des compétences de chacun.

Aussi, tenons-nous à rappeler que le travail scolaire exigé des élèves est une intervention pédagogique qui relève exclusivement de la compétence de l'équipe d'éducateurs du Collège.

L'élève est le premier responsable de son travail. Il doit s'appliquer à réaliser les travaux selon les exigences de ses enseignants et dans les délais prescrits. Il est attendu des parents qu'ils reconnaissent la valeur et l'importance du travail scolaire dans les apprentissages, de même que la compétence du personnel enseignant à ce sujet. En outre, on demande aux parents de favoriser, à la maison, une atmosphère d'étude et des conditions favorables à l'exécution du travail.

Pour en savoir plus sur cette politique, consultez le site du collège Beaubois à l'adresse suivante :

<http://www.collegebeaubois.qc.ca/le-college/politiques-educatives/>

RAPPEL

Absence pour voyage

Le Collège tient à ce que les élèves et les parents se conforment aux exigences du calendrier scolaire. Trois périodes durant l'année, inscrites au calendrier, permettront aux parents d'organiser un voyage familial : le congé de Noël, la semaine de relâche et, enfin, le congé pascal.

Pour plus d'information à ce sujet, veuillez vous référer à l'article 1.5 du Règlement des élèves que vous retrouverez dans l'agenda.



MODALITÉS DE PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITÉ

Afin de faciliter vos paiements, nous vous offrons la possibilité d'adhérer à un mode de paiement en **8 versements égaux** par prélèvements bancaires. Facile, efficace et sécuritaire, vous n'aurez plus de chèques à émettre et à nous faire suivre.

Pour l'année scolaire 2018-2019, nous vous offrons trois possibilités dans le choix de votre modalité de paiement :

1. Un seul versement soit le 1^{er} septembre 2018 pour la totalité de l'état de compte
2. 4 chèques postdatés (1^{er} septembre 2018, 15 novembre 2018, 1^{er} février 2019 et le 15 avril 2019)
3. 8 prélèvements bancaires (1^{er} de chaque mois de septembre 2018 à mars 2019 et le 15 avril 2019). Pour pouvoir adhérer à ce mode de paiement, veuillez vous rendre dans le Pluriportail **du responsable financier** dans **Finances - Compte client / Débits préautorisés** et remplir le formulaire. Veuillez prendre note que cette dernière modalité ne s'applique qu'aux prélèvements bancaires. Aucun chèque ne sera accepté.

Pour ceux qui sont déjà par prélèvements bancaires, nous vous demandons de bien vouloir vérifier vos informations et approuver le mode de 8 versements.

PORTAIL

Le Collège continuera à offrir le portail aux élèves, parents et enseignants, et ce, afin de faciliter et regrouper toutes les communications du Collège. Nous vous recommandons de le visiter régulièrement.

FERMETURE DE L'ÉCOLE LORS DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Pour savoir si le Collège est fermé lors de circonstances exceptionnelles, nous vous invitons à consulter le site du Collège. Quelques stations de télévision et de radio seront aussi informées de nos décisions.

Il est inutile de nous écrire par courriel, sur les médias sociaux ou de nous appeler à l'avance. Lorsque la décision sera prise, elle vous sera transmise.